



DECISION D'ATTRIBUTION N°011/DA/REN/DMT/C-HINA/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/C/HINA/CIPM/2023 DU 04 OCTOBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE MILDINLDING (MAIRIE), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, BASSARA CENTRE, MAYO KABA, GAMDOUGOU, KAFTAKA ET MAYO MBANA DANS LA MUNICIPALITE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE DE HINA : EXERCICE 2023 & SUIVANTS DELAI D'EXECUTION : TROIS (3) MOIS.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HINA

VU la Constitution ;
VU le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2002/03 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts ;
VU le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté Présidentiel n°33/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses administratives générales applicables aux Marchés Publics des Travaux ;
VU la Circulaire n°002 et 003/CAB/PMR du 30 Janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquentes ;
VU le Décret n°93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de Hina ;
VU Décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2018/449 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du développement Local ;
VU le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
VU la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté n°000041/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Hina, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.
VU Le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;
VU le Décret N°2018/365 du 20 Aout 2018 portant code des Marchés Publics
VU la prévision budgétaire de l'exercice 2023

D E C I D E

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à **Groupement ETS ZAMIZA/PRAM'S GOLDEN BP 180 MORA, TEL.699 77 53 72 – 696 57 64 23**, l'avis d'appel d'offres restreint N°011/AONO/C/HINA/CIPM/2023 du 04 Octobre 2023 en procédure d'urgence, pour la construction de dix (10) forages équipés de pompes à énergie solaire dans les localités de MILDINLDING (Mairie), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, (lot 1) dans la Commune de Hina, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'extrême-Nord. Financement FEICOM/COMMUNE DE HINA : EXERCICE 2023 & SUIVANTS ; Pour un montant de **quatre vingt dix neuf millions quatre cent soixante trois mille trois cent soixante douze (99.463.372) DE FRANCS CFA** Toutes Taxes Comprises et un Délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/ (P.C.R)
- PREFET/MT/ (P.C.R)
- MINDEVEL, (P.info)
- Fonds Routier
- ARMP/MT (P. publication)
- PCIPM/MT (P.info)
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVE





COMMUNIQUE N°011/C/2023/REN/DMT/C-HINA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 011/AONO/C/HINA/CIPM/2023 DU 04 OCTOBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE,
LA CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE MILDINLDING (MAIRIE), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, BASSARA
MAYO KABA, GAMDOUGOU, KAFTAKA ET MAYO MBANA DANS LA MUNICIPALITE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD. Financement :
M/COMMUNE DE HINA : EXERCICE 2023 & SUIVANTS : délai d'exécution : Trois (03) mois.

Maire de la Commune de Hina communique,

Réultat pour les travaux de construction des forages équipés de pompes à énergie solaire dans les localités de MILDINLDING (Mairie), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, (lot 1),
a ville de Hina qui se présente comme suit :

N°AONO	Objet	Soumissionnaire	Adjudicateur	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Lieu d'exécution	Note Obtenues
/AONO/C/HINA/ 2023 du 04 Octobre 2023	La construction des forages équipés de pompes à énergie solaire dans les localités de MILDINLDING (Mairie), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, (lot 1)	Groupement ETS ZAMIZA/PRAM'S GOLDEN BP 180 MORA, TEL.699 77 53 72 – 696 57 64 23	Groupement ETS ZAMIZA/PRAM'S GOLDEN BP 180 MORA, TEL.699 77 53 72 – 696 57 64 23	> 99.463.372 FCFA	03 Mois	MILDINLDING (Mairie), PANAKA, MOULDAR, ZOUVOUL, WANAROU, (lot 1)	Apte techniquelement 20/27 soit 74% et financièrement

Adjudicataires sont invités à se rapprocher sans délai à la Commune de Hina pour la production des lettres-commande.

Présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus qui sont par conséquent invités à retirer leurs offres auprès de la mission de Passation des marchés publics./.

LIATIONS :

AP/DGMI (pour compte-rendu)

ET Mayo-Tsanaga (pour compte-rendu)

CAM (pour publication)

(pour diffusion)

IDENT/CDPMT (pour information)

(pour publication au JDM)

AP/SMI (pour archivage)

PMT/SPM (pour archivage)

CHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

